



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N° 002/ASMI/SE/COMIFAC/SPM/2018

**Pour le recrutement d'un Consultant Individuel -Expert en Gouvernance
Forestière au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC**

1. Contexte et justification

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) est une institution sous régionale créée par la volonté des chefs d'Etats en vue de l'harmonisation des politiques forestières et environnementales. Elle reçoit des contributions de ses Etats membres et des partenaires pour son fonctionnement et la mise en œuvre du plan de convergence. A cet effet, elle a reçu un financement de la GIZ et se propose de l'utiliser pour financer les services d'un Consultant Individuel (CI)-Expert sous régional en Gouvernance Forestière.

La promotion d'une gestion durable des forêts est considérée comme étant d'une importance cruciale pour la préservation des forêts tropicales humides d'une part et pour le développement économique et social des pays et des populations locales d'autre part. Ces forêts jouent par ailleurs un rôle de premier plan en tant que « poumon vert » dans l'atténuation du changement climatique. Avec la croissance démographique, les besoins globaux en produits forestiers augmentent et la pression sur les forêts s'accroît dans les mêmes proportions.

La bonne gouvernance forestière est une des principales clefs pour une gestion durable des forêts. Elle implique des principes fondamentaux tels que la transparence, l'équité, la participation, la responsabilité, la coordination et les capacités. La COMIFAC s'inscrit dans une logique de bonne gouvernance et la reconnaît comme élément clef pour un développement durable et équitable, et comme facteur essentiel dans la lutte contre la pauvreté. La gouvernance forestière s'avère ainsi être une thématique transversale que l'on retrouve dans les différents axes du Plan de Convergence révisé, document stratégique de référence de la COMIFAC. En outre la bonne gouvernance y apparaît comme une valeur fondamentale et est considérée, à juste titre comme "*un préalable incontournable à la gestion durable des forêts*".

2. Objectif global de la mission

Renforcer la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC en contribuant à l'amélioration de la bonne gouvernance forestière¹ dans la sous-région Afrique centrale.

¹ Le renforcement de la bonne gouvernance forestière dans la région passe par une amélioration de la reddition des comptes, de la transparence, de l'équité, de la participation, de la redevabilité et de la subsidiarité, en particulier en lien avec la lutte contre la corruption dans le secteur forêt-environnement de l'espace COMIFAC.

3. Objectifs spécifiques de la mission

- Contribuer au développement d'une force de proposition pour des actions concertées de plaidoyer et de lobbying, concourant à la défense des intérêts communs des pays de l'espace COMIFAC dans le dialogue sur la gestion durable et la gouvernance forestière, aux niveaux sous-régional, régional et international ;
- Coordonner les activités du GTGF (Plénière et groupes thématiques) ;
- Contribuer au renforcement des capacités des acteurs impliqués (à tous les niveaux) dans la gestion durable des forêts du bassin du Congo sur les questions de gouvernance forestière en Afrique centrale.

4. Tâches de l'Expert (e)

Sous la coordination du Secrétaire Exécutif Adjoint, l'Expert (e) aura pour tâches de :

- Accompagner le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et ses partenaires clés dans la mise en œuvre des actions à réaliser dans le cadre du GTGF, notamment l'élaboration d'une feuille de route pour la période 2019 – 2022 sur la base des actions et recommandations issues de l'atelier de restructuration et de relance du GTGF tenu à Kinshasa du 23 au 25 octobre 2018;
- Conseiller et proposer un plan stratégique de solutions adaptées pour l'amélioration de la gouvernance forestière en Afrique Centrale ;
- Redynamiser les différents groupes thématiques pour la relance effective des activités du GTGF ;
- Appuyer et accompagner les différents groupes thématiques dans l'élaboration de leurs plans d'actions respectifs, la réalisation des actions à mener déjà identifiées et la définition de nouvelles actions à mener ;
- Assurer le suivi et l'évaluation du GTGF dans son fonctionnement et la mise en œuvre de ses activités ;
- Organiser et faciliter les réunions du GTGF;
- Assurer une communication régulière sur les activités du GTGF et une visibilité de ses résultats dans la sous-région ;
- Etudier et proposer des mesures qui permettent d'assurer la pérennité du GTGF;
- Appuyer le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC dans le cadre des rencontres internationales en lien avec la gouvernance forestière pour la gestion durable des forêts.